



NON - REMPLACEMENT : AGISSONS !!!

DEMARCHE A SUIVRE

Lorsque l'absence est imprévue :

- Téléphoner à l'IEN dès le matin pour demander un remplaçant.
- En cas de non remplacement, répartir les élèves et les garder une journée.
- Informer oralement les parents de la situation et leur demander de ne pas envoyer leurs enfants à l'école dès le lendemain, sauf empêchement majeur lorsque les deux parents travaillent.

Lorsque l'absence d'un enseignant était prévue, et qu'aucun remplaçant n'est nommé au plus tard la veille du début de l'absence :

- On informe oralement les parents que l'on ne pourra accueillir les enfants sauf empêchement majeur lorsque les deux parents travaillent.

ATTENTION

En aucun cas, les AVS, les AED, et les ATSEM ne peuvent remplacer un-e enseignant-e absent-e.

Signalez-nous tout dérapage.

Face aux conséquences d'un budget insuffisant :ORGANISONS L'ACTION!

Depuis la rentrée de nombreux ZIL et BD sont bloqués sur des remplacements longs. Les situations de non-remplacement font que nombre de collègues sont souvent en butte aux récriminations des parents.

Appliquons la consigne syndicale,

**Invitons les parents à agir avec nous, à réagir auprès
des autorités académiques et du ministère,
à utiliser la presse locale
Informez-nous de toute initiative**

**Affichez à l'entrée de l'école le nombre de demi-journées non
remplacées depuis le début de l'année dans votre école.**